



CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DE PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE DES INVESTISSEMENTS SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DU VAL-D'OISE

Le préfet du Val-d'Oise a réuni jeudi 20 décembre 2012 la première conférence départementale relative aux investissements sur le réseau public de distribution d'électricité, prévue par la loi du 7 décembre 2010 portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, (Loi NOME).

Cette conférence annuelle a réuni les présidents et représentants des autorités organisatrices des réseaux de distribution d'électricité du Val-d'Oise¹ ainsi que les représentants des organismes gestionnaires des réseaux de distribution électrique (ERDF et SICAE de la Vallée du Sausseron).

Sur base d'un diagnostic partagé de la qualité actuelle de la desserte électrique dans le département - qualité supérieure à la moyenne nationale - cette conférence a permis de favoriser la coordination et le dialogue entre les autorités organisatrices, propriétaires des réseaux de distribution, et les concessionnaires, gestionnaires de ces réseaux, afin de définir un programme prévisionnel des investissements partagé par l'ensemble des acteurs pour l'année 2013.

Les discussions ont notamment porté sur les priorités d'investissement pour améliorer les points de fragilité identifiés mais également sur la conciliation des investissements relatifs aux infrastructures de moyenne tension (HTA) avec les travaux locaux d'amélioration du réseau à Basse Tension (BT), ainsi que sur les perspectives de développement prévisible de ces réseaux (arrivée du véhicule électrique, réseaux intelligents : « smart grids »).

Au total, les acteurs de la distribution électrique devraient investir en 2013 plus de 28 millions d'euros pour le réseau public de distribution électrique du Val-d'Oise². En particulier, les investissements destinés à améliorer la performance du réseau seront augmentés d'environ 35 % par rapport à 2012.

Le réseau moyenne tension, dont chaque ouvrage dessert près de 2 000 usagers, reste la priorité des investissements d'ERDF, tandis que les syndicats d'électricité interviennent majoritairement sur les réseaux basse tension, associant leur enfouissement et leur modernisation.

Cette démarche de concertation sur la qualité et le développement du réseau public de distribution d'électricité sera menée annuellement et traduit l'engagement de service public de proximité que partage l'ensemble des partenaires.

Une synthèse de ces travaux sera transmise au ministère de l'intérieur et au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Contacts : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France – Unité Territoriale du Val-d'Oise - M. MOURER - Tel : 01 71 28 48 02

¹ (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise – SMDEGTVO ; Syndicat d'Énergie des Yvelines – SEY ; Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France – SIGEIF)

² Dont 6,2 M€ d'investissements sur des postes sources situés hors du département mais contribuant à l'alimentation électrique du Val d'Oise